

Dans ce numéro :

Journée Départementale	p1
Les organismes de formations	p2.3
Uniformation	p4
La VAE	p5
Les formations professionnelles	p6
Paroles de stagiaires	p7
Les formations continues	p8

« La formation accompagne le changement, ouvre de nouveaux horizons. »

Edito :

Pourquoi un numéro spécial formation ?

Animation Enfance du Haut-Rhin est convaincue que la formation est un moyen d'évoluer (à titre individuel ou collectif), un outil au service de l'amélioration de la qualité en accueil collectif de mineurs.

- ♦ Mieux connaître et comprendre son environnement,
 - ♦ acquérir des connaissances,
 - ♦ échanger ses expériences et enrichir ses pratiques,
 - ♦ prendre du recul par rapport à son activité quotidienne,
 - ♦ acquérir une qualification professionnelle,
 - ♦ évoluer professionnellement,
 - ♦ développer ou asseoir ses compétences,
 - ♦ valider des compétences acquises grâce à la VAE,
- sont autant de motivations possibles pour entrer en formation.

Si la formation demande un investissement tant pour le salarié (implication en temps, en énergie) que pour son employeur (remplacement du personnel) des aides sont possibles (OPCA, cofinancement...).

Ce bulletin d'information a pour but d'apporter des éléments pratiques et concrets pour faciliter la mise en œuvre de projets de formation, qu'ils soient diplômants ou qualifiants.



Journée départementale des accueils de loisirs du Haut-Rhin

Le Jeu dans tous ses états !

Comment découvrir des jeux si ce n'est en jouant ? Pour cette nouvelle Journée Départementale, venez explorer des jeux, en découvrir de nouveau, partager des expériences....

Cette journée d'échanges et de formation aux jeux est destinée aux directeurs et animateurs des accueils de loisirs du département.

Elle se déroulera le :

Samedi 27 Mars 2010

À la MJC de Bantzenheim

Tarif : 11 € repas compris.

Inscription et renseignements : animation.enfance@gmail.com
avant le 19 avril 2010. Nous vous ferons parvenir prochainement une plaquette d'information pour confirmer le lieu et les horaires.

Les organismes de formations du Haut-Rhin

Liste non exhaustive

ORGANISMES	COORDONNEES	FORMATIONS	
ARIENA Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace	6 route de Bergheim BP 30108 67602 SELESTAT Cedex 03 88 58 38 55 Mail : formation@ariena.org Web : www.ariena.org	BAPAAT et BPJEPS Nature et environnement DEJEPS Animation VAE accompagnement des candidats	BAFA – BAFD Formations continues et de perfectionnement (voir site)
CEMEA Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active	22 rue de la Broque 67000 STRASBOURG 03 89 22 05 64 Mail : cemea.alsace@wanadoo.fr Web : www.cemea.asso.fr/alsace	BAPAAT Loisirs du Jeune et de l'Enfant BPJEPS Développer l'accompagnement culturel DEJEPS Animation VAE accompagnement des candidats.	BAFA – BAFD
CPCV Est Organisme protestant de formation	Centre T. Monod 11 rue Gutenberg 68000 COLMAR 03 89 79 93 96 Mail : cpcvest@free.fr Web : www.cpcvest.free.fr	BPJEPS Animation périscolaire et animation sociale VAE accompagnement des candidats	BAFA - BAFD Préqualification aux métiers de l'animation
CREPS Centre Régional d'Education Populaire et de Sport	4 allée du Sommerhof 67035 STRASBOURG Cedex 03 88 10 47 70 Web : www.creps-strasbourg.jeunesse-sports.gouv.fr	DEJEPS Sportifs BPJEPS Activités physiques pour tous BPJEPS Activités aquatiques	
DDJS Direction Départementale Jeunesse et Sport	Cité Administrative 3, rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex 03.89.24.83.74 Web : www.ddjs-haut-rhin.jeunesse-sports.gouv.fr		Le programme de formation continue aux métiers de l'animation est établi en fonction des demandes et besoins des équipes pédagogiques. Il est disponible en ligne sur le site de la DDJS 68
FDFC 68 Fédération Départementale des Foyers Clubs	4, rue des Castors 68200 MULHOUSE 03 89 33 28 33 Mail : fdfc68@mouvement-rural.org Web : www.fdfc68.org		BAFA - BAFD
Le Furet Association petite enfance & diversité Formations et parutions	6 quai de Paris 67000 Strasbourg 03.88.21.96.62 Mail : contact@lefuret.org Web : www.lefuret.org		Programme de formation destiné à tous les professionnels travaillant en faveur des enfants et/ou des familles. Douces violences dans la pratique professionnelle, éducation et punition, qualité d'accueil et diversité ...

ORGANISMES	COORDONNEES	FORMATIONS	
LA LIGUE Ligue Française de l'Enseignement	18 rue du Jura - BP 40066 68392 SAUSHEIM Cedex 03 89 45 70 02 Mail : educ-fol68@laligue.org		BAFA – BAFD
La médiathèque départementale	75 rue Morat 68000 COLMAR Tél : 03 89 22 90 10 Fax : 03 89 21 98 45 Mail : mediatheque@cg68.fr Web : www.mediatheque.cg68.fr		Journées de formations organisées pour les bibliothécaires et les professionnels de l'enfance du département sur la thématique littérature.
L'OREE Association Organisme de Recherche sur l'Enfant et son Environnement	4 rue des Vergers 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 59 19 37 Fax : 03 89 43 86 59 Mail : oree@socio.org Web : oree.socio.org		Les sessions de formations ont pour objectif la mise à jour des connaissances, une réflexion pluridisciplinaire sur le jeune enfant et son environnement. Elle s'adresse à tous les professionnels de l'enfance et de la petite enfance, quelle que soit leur formation initiale. La bienveillance en institution, observer le jeune enfant, les chants et comptines, créer des marionnettes...
La Passerelle Centre socio-culturel	Allée Chemin Vert 68170 Rixheim Tél. : 03 89 44 81 10 Mail : rose-anna.cable@la-passerelle.fr Web : www.la-passerelle.fr		Programme de formation pour les professionnels de l'enfance basé sur la culture et l'expression artistique.
SERFA Université de Haute Alsace	18, rue des frères Lumière 68093 MULHOUSE Cedex Mail : alexandra.zaccharelli@uha.fr Web : www.serfa.fr	DU et licence « Formateurs d'Adultes » Licence Professionnelle "Management de projets dans le domaine éducatif, social et socio-culturel"	
SCOUTS Scouts de France et Guides de France	17, rue de la Cigale Centre Teilhard de Chardin 68200 MULHOUSE 03 89 60 63 06 Mail : secretaire68@hotmail.com Web : www.scoutsetguidesdefrance.fr		BAFA - BAFD
UDMJC Union Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture	18 rue des Bonnes Gens 68100 MULHOUSE 03 89 48 51 58 Mail : conchita.mendez@udmjc68.fr Web : udmjc68.fr		BAFA – BAFD
UFCV Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs	13, Porte du Miroir 68100 MULHOUSE 03 89 56 98 50 Mail : magali.conti@ufcv.fr Web : www.ufcv.asso.fr	BAPAAT Loisirs du Jeune et de l'Enfant BPJEPS Loisirs pour tous DEJEPS VAE accompagnement des candidats	BAFA – BAFD Construire son projet professionnel dans l'animation Pré-qualification aux métiers de l'animation



Un **Organisme Paritaire Collecteur Agréé** (OPCA) est une association qui a reçu un agrément de l'Etat pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle des entreprises appartenant à une ou plusieurs branches professionnelles.

Uniformation est l'OPCA des entreprises de l'économie sociale dont relève le secteur de l'animation. Ainsi les associations organisatrices d'accueil de loisirs signataire de la convention collective de l'animation versent la totalité de leurs contributions conventionnelles formation à Uniformation et donc bénéficient de leurs services.

Uniformation au service de l'Animation :

- ✓ Uniformation cofinance des projets de professionnalisation des structures.
- ✓ Favorise l'accès aux diplômes par la VAE .
- ✓ Met en œuvre un catalogue de formation propre à l'Animation à l'échelon national et régional. Catalogue disponible sur le site d'Uniformation.
- ✓ Propose des aides financières complémentaires.

Informations, Conseils,
financements, propositions
de formations...

L'accès à la formation des professionnels de l'animation des associations :

Dans le cadre du plan de formation de l'entreprise

Ce plan regroupe l'ensemble des actions de formation menées à l'initiative de l'employeur. Durant la formation, le salarié est en mission professionnelle, rémunéré par l'employeur.

Le plan de formation est obligatoire pour les associations de plus de dix salariés et est vivement recommandé pour les autres.

Dans le cadre du Droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF permet à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 21 heures par an cumulables, avec un plafond de 126 heures. La mise en œuvre de ce droit est à l'initiative du salarié mais nécessite l'accord de son employeur.

Dans le cadre des congés individuels de formation (CIF)

Le CIF permet de suivre la formation de son choix, en tout ou partie, pendant le temps de travail, si vous êtes salarié en CDI, ou essentiellement après le terme du contrat s'il est étes en CDD. C'est l'occasion d'accéder à d'autres qualifications, de se perfectionner ou de se réorienter.

Autre cadres

La période de professionnalisation permet à l'employeur de construire avec son salarié un parcours de professionnalisation financé par Uniformation. Réservé aux salariés en CDI, pour favoriser leur maintien dans l'emploi, elle permet d'acquérir une qualification ou de participer à une action de formation. Basée sur l'alternance, elle associe des enseignements généraux, professionnels et technologiques et une activité professionnelle dans l'entreprise en relation avec la formation dispensée.

Bilan de compétences, pour définir un projet professionnel (et/ou de formation) et pour identifier les potentiels et les compétences.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Voir page 5

Si le dossier de financement est accepté, les possibilités de prise en charge concernent :

- ✓ Les frais pédagogiques,
- ✓ Les frais annexes (repas, hébergement...),
- ✓ Les frais salariaux pour les formations qualifiantes (remplacement des salariés).

Qui peut être accompagné par Uniformation ?

Le salarié : pour l'aider à construire son projet, faire le point, choisir la formation adaptée, comment présenter son projet à son employeur...

Les employeurs : pour adapter et développer les compétences des salariés, construire un plan de formation, trouver des financements...

Informations et conseils :

Uniformation Alsace

Philippe Miecaze - Conseiller Formation

3 Quai Kleber

67000 Strasbourg

0820 205 206 (coût d'un appel local)

Mail : alsace@uniformation.fr

Web : <http://www.uniformation.fr>

« Formation professionnelle
dans les petites associations : mission
difficile... mais pas impossible ! »

La Validation des Acquis de l'Expérience

La VAE est un dispositif qui permet de valider des compétences acquises pour obtenir tout ou une partie du diplôme en lien avec l'expérience sur le terrain.

Peuvent faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience les **activités salariées ou bénévoles** exercées de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins **trois ans** (2400 heures au minimum) et **en rapport avec le diplôme** à finalité professionnelle ou bien le certificat de qualification pour lequel la demande est déposée.

Dans le champ de l'animation le Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT), le Brevets Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), le Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) et le Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DESJEPS).

Un **jury décide de l'attribution du diplôme**, du titre ou du certificat de qualification. A défaut, le jury peut valider l'expérience du candidat pour une partie des connaissances, aptitudes et compétences exigées pour l'obtention du diplôme, du titre ou du certificat de qualification postulé.

Il se prononce sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la notification de sa décision, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention de ce diplôme, titre ou certificat de qualification.

Le **dossier** comprend deux parties :

1. Une **présentation personnelle** qui indique, outre les motivations du candidat, la description de son parcours professionnel ou bénévole.
2. La **description des fonctions exercées** et des tâches accomplies, les différentes fonctions occupées, les composantes de l'activité professionnelle ou bénévole correspondantes et les conditions de leur déroulement.

Le candidat à une V.A.E. peut s'il le désire et sur demande, disposer d'un **accompagnateur** qui l'aidera à préparer son dossier. Cet acte d'accompagnement est payant et peut bénéficier d'une prise en charge de la part des organismes financeurs.

Les dossiers sont à retirer auprès du **Directeur Régional** de la Jeunesse et des Sports, mais un **contact préalable avec la Direction Départementale du domicile est nécessaire**. Afin d'identifier ou de valider le diplôme à partir du contenu d'expérience. Le candidat ne peut déposer (pour le même diplôme, qu'une seule demande pendant la même année civile.

Une réunion d'information a lieu chaque mois alternativement à Mulhouse et à Colmar pour les personnes désirant se renseigner au sujet de la procédure et des modalités de validation.

Renseignements et inscriptions :

Nadine COSNIER 03 89 24 83 61 nadine.cosnier@jeunesse-sports.gouv.fr

Annie PERNELET 03 89 33 33 40 annie-michele.pernelet@jeunesse-sports.gouv.fr

Dates des prochaines réunions aux cités administratives :

Judi 26 Novembre 2009 à 10h à COLMAR,

Judi 17 Décembre 2009 à 16h30 à MULHOUSE,

Judi 21 Janvier 2010 à 10h à COLMAR,

Judi 25 Février 2010 à 16h30 à MULHOUSE,

Suite sur le site de la DDJS 68 : <http://www.ddjs-haut-rhin.jeunesse-sports.gouv.fr>

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES DE L'ANIMATION

Niveau	Conditions d'accès	Diplômes de l'animation et de l'éducation populaire	Diplômes de l'encadrement sportif	Autres	Concours
V	- Aucun diplôme n'est demandé	- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien	- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien	- Certificat de Qualification Professionnel d'animateur périscolaire	- Adjoint d'animation - Agent d'animation
IV	- Exigences préalables fixées par l'arrêté de chaque spécialité	- Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport - Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire	- Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport - Brevet d'Etat d'Educateur sportif 1 ^{er} degré		- Educateur territorial des APS - Animateur
III	- 3 ans d'activité professionnelle - B.A.S.E. - Exigences préalables fixées par l'arrêté de chaque spécialité - baccalauréat	- Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation - Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	- DUT Carrières Sociales – option animation	
II	- Exigences préalables fixées par l'arrêté de chaque spécialité	- Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement - Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	- Brevet d'Etat d'Educateur sportif 2 ^{ème} degré - Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport		- Professeur d'EPS (Education nationale) - Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse - Professeur de sport (administrations et fédérations)
I	- être titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire de troisième cycle (maîtrise ou équivalent)		- Brevet d'Etat d'Educateur sportif de 3 ^{ème} degré	- DEA "Sciences de l'éducation"	- Inspecteur de la jeunesse et des sports

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ne sont pas des diplômes mais des brevets d'aptitudes.

PAROLES DE STAGIAIRES

Le **BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport** (niveau IV) permet d'exercer des fonctions d'animateur dans une association, un club sportif, une collectivité territoriale ou en entreprise. Il remplacera à terme le BEES ainsi que le BEATEP.

Différentes spécialisations sont possibles, en Alsace sont proposées :

- Sport :** Activités aquatiques, CREPS d'Alsace Strasbourg,
Activités équestres, CFPPA Obernai,
Activité Gymniques de la forme et de la force, CREPS d'Alsace Strasbourg,
Activités physiques pour tous et activités en sport collectifs, CREPS d'Alsace Strasbourg,
- Animation :** Animation culturelle, Nature environnement et patrimoine, ARIENA Sélestat,
Animation culturelle, Développer l'accompagnement culturel, CEMEA Strasbourg,
Animation sociale, Animation et lien social, CPCV-Est Hœnheim,
Animation sociale, Animation social, IFCAAD Schiltigheim,
Loisirs tous publics, Animation périscolaire, CPCV-Est Hœnheim,
Loisirs tous publics, Animer la ville, animer le territoire, UFCV Mulhouse,
Loisirs tous publics, Animation interculturelle, CEMEA Strasbourg.

Voici les témoignages de Nathalie, Mohamed et Abed stagiaires en BPJEPS « Loisirs tous publics » par alternance à l'UFCV Mulhouse.

Ils ont quasiment le même âge, sont dans la même formation mais ont des parcours complètement différents. Cependant ils ont un objectif commun : l'obtention de leur diplôme.

Fiche signalétique

	Nathalie	Mohamed	Abed
Age	23	25	24
Formation initiale	Licence néerlandais	Bac pro carrosserie	Bac ES
Premier pas dans l'animation	Bénévole dans une association puis le BAFA	Animateur sportif et 3 ans en périscolaire	Bénévolat et une pré-qualification BAPAAT
Fonctions	Animatrice périscolaire et directrice adjointe les mercredis.	Animateur polyvalent et formateur	Animateur, responsable des préados.

Pourquoi avoir choisi d'entrer en formation BPJEPS ?

- ✓ Pour évoluer dans mon parcours.
- ✓ Pour ouvrir mon champ de compétences.
- ✓ Pour ne plus être seulement animateur, mais accéder à un poste à responsabilité et ainsi pouvoir mettre en place mes projets et en être à la source.

Qu'est-ce que vous apporte la formation ?

- ✓ Des apports techniques et théoriques sur la gestion d'un projet : méthodologie de projet, gestion d'équipe, cadre réglementaire, gestion d'un budget, contacter les partenaires, l'évaluation, l'organisation (programmation/échancier)...
- ✓ Une prise de conscience de l'importance du rayonnement possible du projet à l'échelle d'un territoire.
- ✓ Des connaissances théoriques des publics et de leurs spécificités.
- ✓ Un statut reconnu et une professionnalisation.
- ✓ La possibilité d'accéder à un poste à responsabilité en fin de formation.

Qu'est-ce que vous a apporté cette expérience ?

- ✓ Un développement des compétences.
- ✓ Un enrichissement personnelle.
- ✓ Une étape pour passer un DEJEPS dans l'avenir.
- ✓ La possibilité d'expérimenter sur les lieux de stages les apports théoriques
- ✓ Des échanges entre stagiaires riches, permettant de collationner les pratiques, d'apporter des techniques et de connaître d'autres publics.

« Se former c'est décider d'évoluer ! »

Tous mes remerciements à l'UFCV (Florence et Maria) et à Nathalie, Mohamed et Abed avec tous nos souhaits de réussite pour la validation de leurs diplômes.

FORMATIONS

Novembre/Décembre 2009

DDJS :

Animer des projets autour du livre avec les 9-12 ans

Pistes et exemples de supports d'animation autour du livre en direction des préadolescents.

20 novembre 2009 - Coût : 30 € repas compris

Cité administrative - Colmar

Organiser un temps de relaxation en accueils de loisirs

Acquérir des techniques de relaxation, réutilisable dans son accueil de loisirs, pour permettre aux enfants de libérer leurs tensions.

30 novembre et 1 décembre 2009 - Coût : 60 € repas compris

Cité administrative - Colmar

Multimédia en accueils collectifs de mineurs

Accompagner la pratique de l'outil multimédia dans les accueils de loisirs.

7 et 8 décembre 2009 - Coût : 60 € repas compris

Cité administrative - Colmar

Infos et inscriptions : DDJS www.ddjs-haut-rhin.jeunesse-sports.gouv.fr - 03 89 24 83 74

cecile.terrier@jeunesse-sports.gouv.fr ou veronique.mateus@jeunesse-sports.gouv.fr

Le Furet :

Les « douces violences » dans la pratique professionnelle.

Les comprendre, les analyser et y remédier.

25, 26 et 27 novembre 2009 – Coût : 375 €

Infos et inscriptions : Association Le Furet - Strasbourg - 03 88 21 96 62

lefuret@noos.fr - www.lefuret.org

L'OREE :

Les jeunes enfants dits « difficiles » dans les structures d'accueil.

19, 20 et 27 novembre 2009 - Coût : € 450

Enrichir son répertoire de comptines, jeux et contes chantés pour les enfants de moins de 5ans.

30 novembre 1,10,11 décembre 2009 - Coût : 580 €

Infos et inscriptions : Association L'OREE - 03 89 59 19 37 - www.oree.socio.org

UFCV - UNIFORMATION :

Ces enfants que l'ont dit « difficiles ».

14 et 15 décembre 2009 - Coût : non payant

Infos et inscriptions : magali.conti@ufcv.fr - 03 88 15 52 35